

Convocation	13/06/25	Membres en exercice	13	Présents	10
Publié le		Votants	10	Procurations	00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE CASTRES-MAZAMET
SÉANCE DU 23 JUIN 2025 À 16h00
Président de séance : Pascal BUGIS

N° 2025/015

Protocole de fin de contrat d'affermage de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet

Étaient présents :

RÉGION OCCITANIE : Vincent GAREL

DÉPARTEMENT DU TARN : Didier HOULÈS, Florence ESTRABAUD

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CASTRES-MAZAMET : Pascal BUGIS, Christel AIZES, Olivier FABRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THORÉ MONTAGNE NOIRE : Daniel PEIGNÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SOR ET AGOUT : Alain VEUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LAUTRÉCOIS - PAYS D'AGOUT : Thierry BARDOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-LANGUEDOC : André CABROL

Étaient absents, excusés:

RÉGION OCCITANIE : Christine BERNOT, Jean-Luc GIBELIN

DÉPARTEMENT DU TARN : Christophe TESTAS

Secrétaire de séance:

Vincent GAREL

Délibération n° 2025/015

Protocole de fin de contrat d'affermage de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet

Vu le contrat conclu entre le Syndicat Mixte de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2024,

Considérant que le contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2024,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'approuver le protocole de fin de contrat d'affermage de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le protocole avec le Syndicat Mixte.

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le protocole de fin de contrat d'affermage de l'Aéroport Régional de Castres-Mazamet ci-joint,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer le protocole avec le Syndicat Mixte.

Fait et délibéré à Castres, le 23 juin 2025

Pour extrait conforme,

Le Président,

S.M.A.R.C.M.
SYNDICAT MIXTE DE
L'AÉROPORT RÉGIONAL DE
CASTRES-MAZMET

Pascal BUGIS